

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2025



Publié le 26 JUIN 2025

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 17 juin 2025
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2025_055

Président : M. Côme TOLLET
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OPÉRATION DE
LOGEMENT SOCIAL PAR
HABITAT ET HUMANISME,
61 RUE PIERRE BRUNIER –
PARTICIPATION
FINANCIÈRE DE LA
COMMUNE

Etaient présents :
M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, M. BALANCHE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND
Mme CRESPIY (par proc. à M. TOLLET), Mme LINARES (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à Mme MAINAND), M. MATTEUCCI (par proc. à Mme LE CARPENTIER), Mme VERNAY (par proc. à M. COUTURIER), M. GUEDJ (par proc. à M. GILLARD), M. DUVAREILLE (par proc. à M. JOUBERT)

Etai(en)t absent(s) :
M. COCHET

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le ...26 JUIN 2025.....

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20250623-D2025_055-DE



Rapport de : Côme TOLLET

Créée en 1986, la société Foncière d'Habitat et Humanisme a pour objectif la construction, l'acquisition et la rénovation de logements destinés aux personnes en difficulté.

A Caluire et Cuire, la société Foncière Habitat et Humanisme, dispose, au dernier inventaire S.R.U., de 12 logements, notamment dans le quartier de Vassieux.

La société foncière s'est portée récemment acquéreur d'un logement T3 de 61,37 m² au 61 rue Pierre Brunier, et va réaliser des travaux d'amélioration (travaux de rafraîchissement, avec le changement des tapisseries, désamiantage du sol ...). Le logement est un P.L.A.i.

Pour permettre l'équilibre financier du projet, le bailleur sollicite de la Ville une participation financière globale de 2433 €.

Ce montant est calculé sur la base de 35 €/m² de surface utile.

Le montant de la subvention pourra venir en déduction, le cas échéant, du prélèvement prévu par l'article L.302-7 du Code de la construction et de l'habitation.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER le principe de la participation financière de la Ville à l'opération de logement social réalisée par la foncière Habitat et Humanisme (1 P.L.A.i) ;

- D'AUTORISER le Maire ou son remplaçant à signer la convention de participation financière ;

- DE DIRE que la dépense de 2433 € sera inscrite au budget de l'exercice 2025, au compte fonction 72 – nature 2042 – AP04 ;

- DE CHARGER le Maire ou son remplaçant de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 26 JUIN 2025
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.